

CLASSEMENT DES SUBSTANCES ET ETIQUETAGE

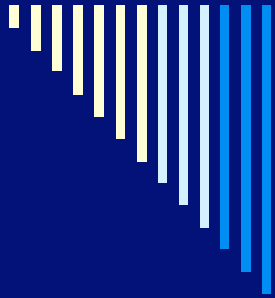
Nicolas DUSS Capacitaire Dijon





CAS CLINIQUE

- ❑ Mme. G 33 ans , mère d'1 garçon de 6 ans
 - ❑ Dans une entreprise fabrication de panneaux de signalisation routière, à un poste de sérigraphie depuis 12 ans
 - ❑ Exposée à tous les solvants des encres et surtout aux Xylènes
 - ❑ Il faut laver les caches après application de l'encre sur les panneaux au xylène
-



- ❑ Sur les bidons il n'y a que les symboles inflammable et nocif et quelques vagues phrases : nocif par inhalation, éviter le contact avec la peau.
- ❑ L'aspiration est très légère , elle a des gants mais ne peut mettre de masque, à cause d'une urticaire physique.
- ❑ Que lui conseiller ?
- ❑ Essayer d'évaluer l'exposition réelle, par mesurage et dosages des métabolites urinaires,
- ❑ vérifier les fonctions d'élimination, lui demander si elle a eu des signes d'exposition importante (digestifs, neurologiques)
- ❑ Améliorer le poste , changer de solvant, de poste , la technique de fabrication ?



Les grandes lignes de la réglementation

- Les arrêtés du 20 avril 1994 et du 21 février 1990 relatifs à la déclaration , la classification , l’emballage et l’ étiquetage des substances dangereuses régissent la composition des étiquettes et inscriptions :
 - La classification définit les catégories de danger des substances (et préparations)
 - L’étiquetage est la première source d’ information de l’utilisateur sur les dangers du produit et sur les précautions à prendre lors de son utilisation
-



Classement

- Les 15 catégories de danger (art 231-51 du code du travail sont):
 - explosible ,
 - comburant ,
 - extrêmement inflammable, facilement inflammable ou inflammable,
 - très toxique et toxique ,
 - nocif , corrosif , irritant , sensibilisant ,
 - cancérogène , mutagène , toxique pour la reproduction
 - et enfin dangereux pour l'environnement .

 - Chaque catégorie est définie précisément et correspond à des phrases de risques et des symboles précis .
-



Quelques exemples

- Un comburant est une substance qui va au contact d'autres substances s'enflammer ou exploser .

 - Les produits inflammatoires sont classés dans les différentes catégories, pour les liquides par exemple selon leur point éclair : (température à laquelle une substance émet des vapeurs inflammables en présence d'une flamme),
 - inférieur à 0°C : extrêmement inflammable
 - inférieur à 25° : facilement inflammable
 - supérieur à 25°C : inflammable

 - La toxicité et la nocivité sont calculées :
 - selon le mode d'administration (orale , cutanée ou par inhalation)
 - par la toxicité aigue et la dose létale chez l'animal (rat) ,
 - ou les effets irréversibles (ou graves) après une seule exposition .
-



Quels produits doivent être étiquetés et comment ?

- Tout emballage d'un produit ou préparation qui contient une substance dangereuse .

- L'étiquette doit être :

- en Français,
- lisible dans la position habituelle de rangement du produit ,
- bien visible et bien fixée à l'emballage,
- et résistante aux manipulations





← 1 face en anglais

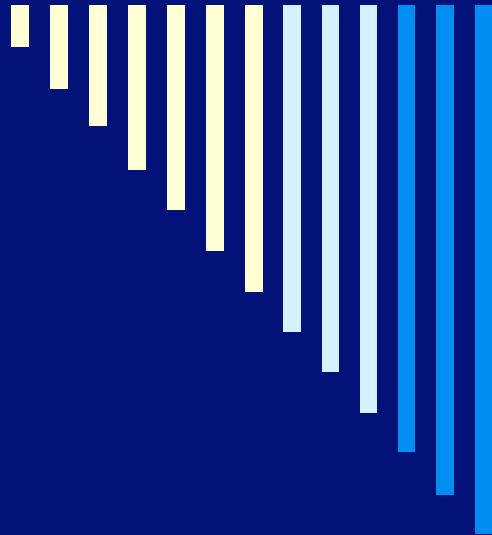
1 face en français →





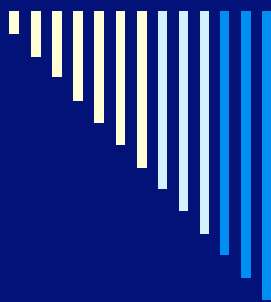


ATTENTION
à l'état
des étiquettes +++

L' étiquette doit comporter :



- 1  Le nom de la substance
- 2  Le nom et l'adresse du fabricant , distributeur ou importateur responsable de la mise sur le marché dans la CEE
- 3 Les symboles, indications de danger de cette substance .
- 4 Les phrases types indiquant les risques particuliers de ces substances = phrases R
- 5 Les phrases S sont des conseils de prudence pour l' emploi des substances



NOM DE LA SUBSTANCE



ANIOSURF FRAICHEUR

NETTOYANT DESINFECTANT POUR SOLS, SURFACES ET DISPOSITIFS MEDICAUX

BACTERICIDE : NF EN 1040, NF T 72-171, T 72-301
FONGICIDE : Actif sur Candida albicans (NF EN 1275)

Dose de 20 ml

Mode d'emploi : ANIOSURF FRAICHEUR s'utilise à la dilution de 0,25%, soit une dose de 20 ml pour 8 l d'eau froide ou chaude.

CE

0459

Applicable aux
dispositifs médicaux



XI : IRRITANT

Produit d'usage externe. Ne pas avaler.
Irritant pour les yeux et la peau. Conserver hors de
la portée des enfants. Eviter le contact avec la
peau et les yeux.
En cas de contact avec les yeux, laver
immédiatement et abondamment avec
de l'eau et consulter un spécialiste.
Porter des gants appropriés.

20 ml

laboratoires
ANIOS
Tél. 03 20 67 67 67
Fax 03 20 67 67 65

B27140 EXP 042005





T+ - Très toxique



T - Toxique



C - Corrosif



Xn - Nocif



Xi - Irritant



E - Explosif



F+ - Extrêmement inflammable



F - Facilement inflammable



O - Comburant



N - Dangereux pour l'environnement

Maximum 2 par étiquette , - si symbole T les C et X sont facultatifs

- C le X est facultatif

- E les F et O sont facultatifs





Les phrases de risque

- Il y en a 64 , de R 1: explosif à l'état sec jusqu'à R 64 : risque possible pour les bébés nourris au lait maternel
- quelques exemples , R 45 : peut causer le cancer
- R61: risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant
- Ou R62 : risque possible pendant la grossesse d'effet néfaste pour l'enfant



NE PAS UTILISER EN PRÉSENCE
D'AUTRES PRODUITS CHIMIQUES



Xi Irritant

R36-Irritant pour les yeux.
R38-Irritant la peau.

S2-Conservé hors de portée des enfants.
S28-Après contact avec la peau se laver
immédiatement avec de l'eau.
Formule déposée aux centres anti-poison
de Paris, Lyon, Marseille.

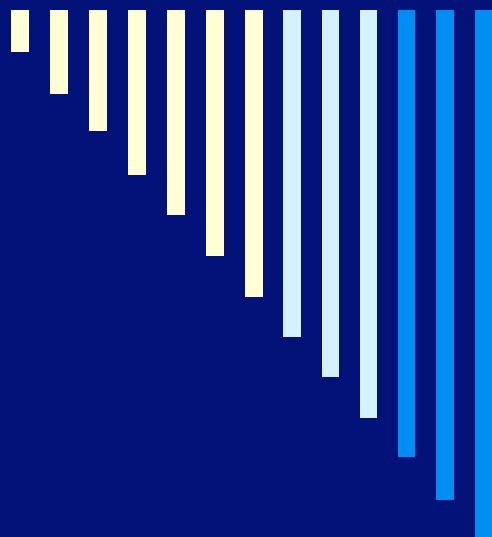


Exemple : 4

- Un décapant ,
- le symbole
- et les conseils ou phrases S



L' étiquette doit comporter :



Le numéro CEE (dans l'inventaire ou la liste européenne)

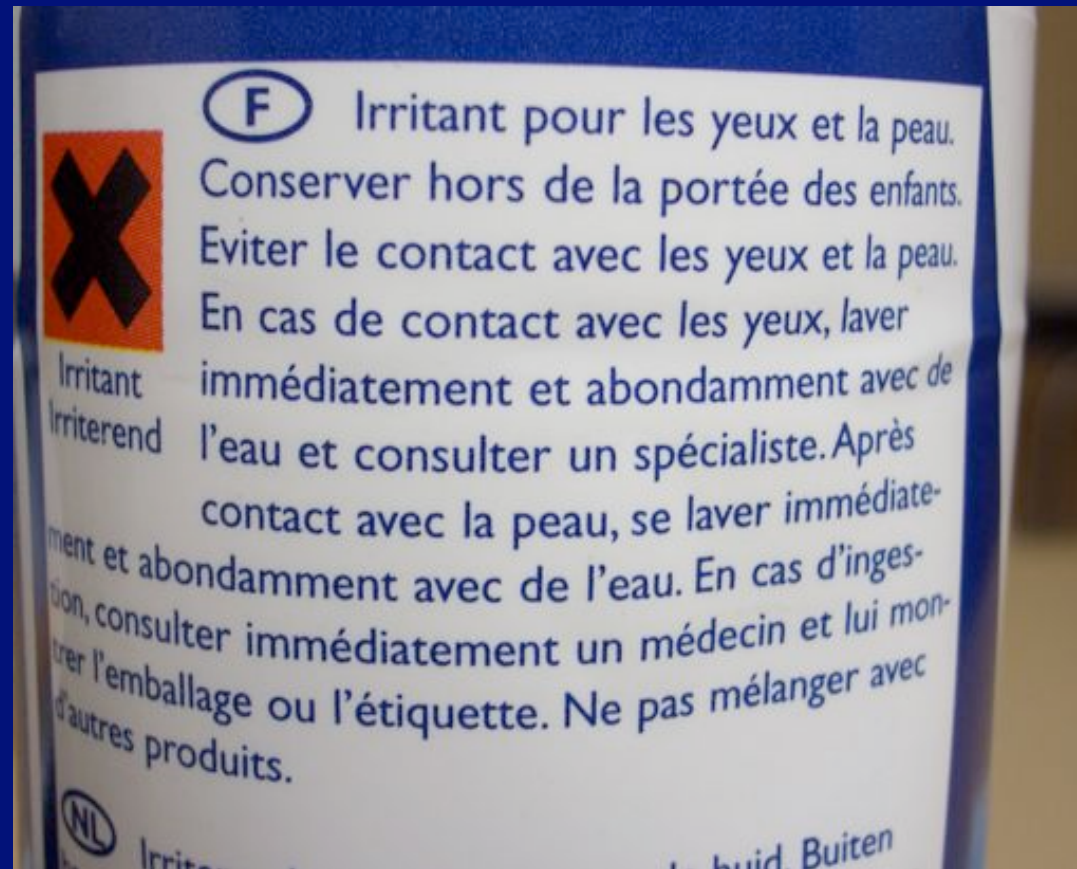


Pour les substances irritantes , facilement inflammatoires ou inflammatoires , comburantes ,si le contenu ne dépasse pas 125 ml il n'est pas nécessaire de rappeler les phrases de risque et les conseils de prudence



Idem pour les substances nocives qui ne sont pas vendues au détail au grand public

Quelques exemples



Attention au ré-étiquetage lors du reconditionnement

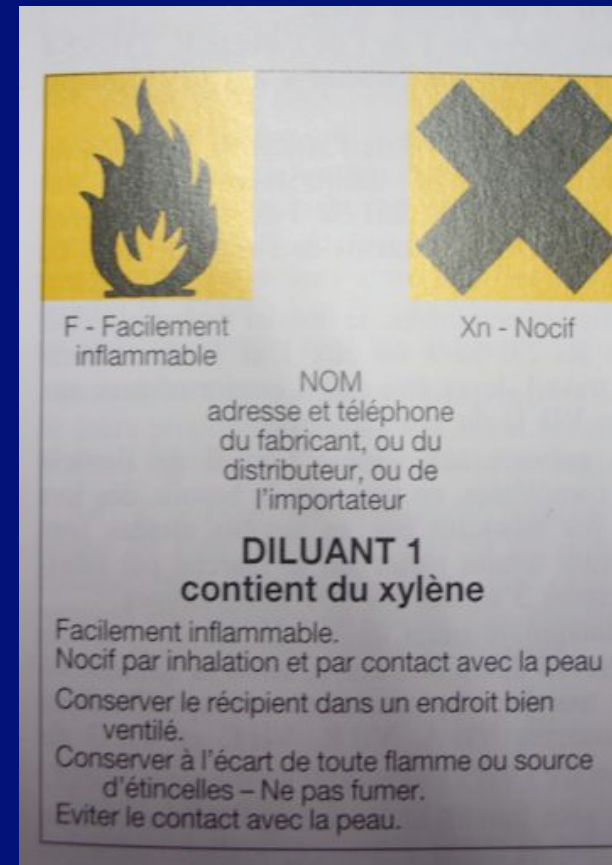


Conclusion

- Les étiquettes informent les utilisateurs sur :
 - Les risques liés au produit
 - Les précautions à prendre
 - et les modalités d'utilisation
- Même si nous médecins du travail ne connaissons pas bien ce produit, grâce à l'étiquette nous nous en ferons une première idée. Mais l'étiquette ne nous dit pas toujours précisément les substances contenues, ou les quantités.

Les données sont parfois vagues et la fiche de données de sécurité est infiniment plus instructive .

Nous devons veiller à ce que ces avertissements soient compris et respectés.



Il reste du travail ...

